

Bourses de stage pour la convention 2020-2022 :

	Pays de destination	Bourse <u>mensuelle</u> en EUR
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	520
Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	470
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	420

Les contributions aux frais de voyage et les bourses pour les mobilités d'enseignement ou de formation sont fixées par Erasmus (voir annexe 4 : « taux applicables »).

La durée et le montant des bourses attribuées pourront être soumis à modulation pour permettre au plus grand nombre d'allocataires d'en bénéficier, dans le respect des durées minimales d'éligibilité Erasmus+ ; la modulation se fera au regard d'éventuelles gratifications ou autres bourses.

6.4.3 Financement des mobilités STA/STT (mobilités du personnel)

Financement des jours d'approche

Les mobilités d'une durée inférieure ou égale à 5 jours dans la structure d'accueil donneront lieu au financement de jour d'approche, sous réserve de la conformité aux règles budgétaires du contrat financier signé avec l'agence Erasmus+

Les mobilités d'une durée supérieure à 5 jours dans la structure d'accueil ne donneront pas lieu au financement de jours d'approche.

6.5 Documentation

Les partenaires privilégieront l'utilisation d'un outil collaboratif via le réseau Internet pour travailler en commun.

Article 7 : Modification des « modalités administratives »

La présente annexe pourra être modifiée à tout moment sur requête de l'un des membres du consortium.

La modification des « modalités administratives » devra être adoptée par le comité de pilotage.